

Bienvenue à Trait d'Union



57 Bis Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

04 74 85 02 95

espace.rencontre@osj.asso.fr

www.osj.asso.fr



ASSOCIATION

reconnue d'utilité publique
par décret du 26 juin 1989

Cadre

L'établissement Trait d'Union s'inscrit dans le projet global de l' **association OSJ** qui a pour mission à travers un travail d'accueil ou d'hébergement, d'aider les jeunes et leurs familles, à acquérir l'autonomie nécessaire pour parvenir à une insertion tant sociale que professionnelle.

L'OSJ compte plusieurs structures :

- Les **Espaces d'Avenir** : Service d'Accompagnement à Domicile dédié à l'accompagnement d'enfants de 0 à 18 ans et de leurs familles dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires.
- La **Courte Echelle** : Maison d'enfants à caractère social dédiée à l'accueil d'urgence d'enfants de quelques jours à dix ans.
- La **Maison Des Adolescents** (MDA) propose une réponse aux questions posées par la souffrance des adolescents.
- Le **Service Educatif** : Maison d'enfants à caractère social dont la mission est l'accompagnement de grands adolescents et de jeunes majeurs en appartements éducatifs dans le cadre de mesures de placements administratifs ou judiciaires et de contrats jeunes majeurs.
- **Trait d'Union** : Structure qui propose un service de médiation familiale, et un Espace Rencontre parents/enfants.

Qu'est-ce que l'Espace Rencontre

- ▶ « L'Espace Rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, parents et des tiers ». (Art. D216-1, code de l'action sociale des familles.)
- ▶ Il s'agit donc d'un **lieu d'accueil, neutre, sécurisant et transitoire** permettant la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions.
- ▶ L'Espace Rencontre favorise **le maintien de la relation** entre un enfant et son père, sa mère ou un membre de son entourage (grand-père, grand-mère, etc.).
- ▶ La structure peut également être un « **point de passage** » de l'enfant entre ses parents pour les week-ends et/ou les vacances

Composition de l'équipe

- ▶ Les accueillants sont tous des **professionnels diplômés**, qualifiés et formés dans le domaine de l'éducation spécialisée, la psychologie et le social. Ils travaillent sous la responsabilité d'un chef de service.
- ▶ Les accueillants observent une stricte **confidentialité** et **neutralité** vis-à-vis des personnes.
- ▶ Deux professionnels minimum sont présents à chaque visite.

Déroulement des rencontres

Les visites se déroulent selon les modalités suivantes :

- Demande spontanée des deux parents. La prise en charge commence après la signature d'un accord amiable entre les deux parties, fixant le cadre des visites.
- Ordonnance du JAF. Les visites se font dans le respect du jugement sauf si un accord à l'amiable est trouvé entre les deux parents.

Le parent hébergeant remet l'enfant au parent visiteur, l'enfant ne se trouve jamais seul avec les accueillantes de Trait d'Union. Il est forcément amené par son parent hébergeant.

A leur arrivée, parent hébergeant et enfant sont pris en charge par un accueillant qui les accompagne dans un espace. La transmission des informations se fait du parent hébergeant au parent visiteur (et inversement en fin de visite). Les accueillants sont présents en soutien des échanges entre les parents.

Enfants et parents s'installent systématiquement dans un espace, au moins un quart d'heure, avant et après chaque sortie.

Les visites peuvent avoir lieu toute l'année. Trait d'Union reste ouvert toutes les vacances scolaires et les visites sont maintenues sur les jours fériés.

Equipement de l'établissement

- * un hall d'accueil
- * un secrétariat,
- * un bureau de direction,
- * une salle de réunion,
- * des toilettes (possibilité de change pour les bébés)
- * une grande salle divisée en plusieurs espaces
- * plusieurs jeux de sociétés, voitures, marchande, etc.
- * un espace pour les entretiens de médiation familiale
- * un bureau des accueillants,
- * une cuisine équipée d'un four, plaques électriques, micro-onde, ustensiles de cuisine (assiette, couvert, casseroles, passoires, etc.
- * un grand espace extérieur avec un bac à sable, une table de ping-pong, vélos, trottinette, etc.



Trait d'Union étant un lieu partagé,
il est demandé à chaque parent visiteur de faire la vaisselle,
rendre propre son espace, ranger les jouets extérieurs, etc.

Informations transmises aux juges

- aucune information n'est transmise au **JAF** sauf **informations factuelles** (relevé de présence) ou note d'incident.
- Pour les enfants bénéficiant d'une AEMO : lien avec les travailleurs sociaux (avec l'accord des deux parents), possibilité de leur présence lors de bilans.

Coût

* A l'inscription : **10 euros**

* Tarif des rencontres :

Quotient familial :			
Tarif 1 :	quotient inférieur ou égal à 343		
Tarif 2 :	quotient compris entre 344 et 655		
Tarif 3 :	quotient supérieur ou égal à 656		

Coût des visites : BARÈME			
Type de prestation	Revenus mensuels OU Quotient familial CAF		Tarif unitaire 2017
Visite semi médiatisée en lieu neutre ou avec sortie	R < SMIC (1 136.72 €)	Q < 343	2 €
	SMIC < R < 2 000 € / mois	344 < Q < 655	4 €
	R > 2 000 € / mois	Q > 655	5 €
Echange	R < SMIC (1 136.72 €)	Q < 343	1 €
	SMIC < R < 2 000 € / mois	344 < Q < 655	3 €
	R > 2 000 € / mois	Q > 655	4 €

N.B. : Cette participation est susceptible d'être revalorisée chaque année.

* La facturation est trimestrielle. Elle est adressée par courrier à chaque parent.

Accéder à Trait d'Union

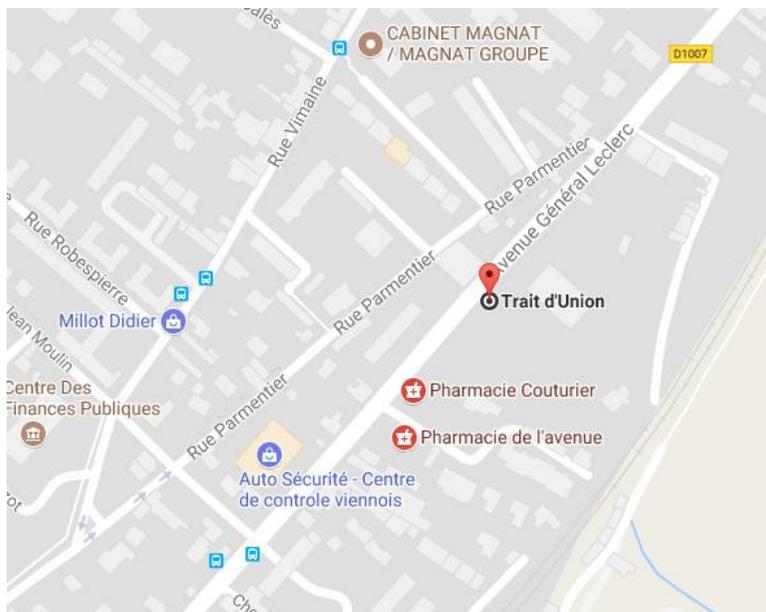
Situé dans le quartier de l'Isle, l'établissement est accessible facilement :

* En voiture:

- * A7 – Sortie 9 Vienne

* En bus:

- * Ligne 2
- * Ligne 3



En train:

L'établissement est situé à 30 minutes de la gare à pied

